

Image not found or type unknown



Mariage francais + etranger

Par **FITIAVANA**, le **06/05/2008 à 20:24**

Bonjour,
Je suis de nationalité française (obtenu par décret en décembre 2007). Je souhaite me marier avec mon copain (nous vivons ensemble depuis 3 ans maintenant même si nous n'avons pas de facture ou autres documents aux 2 noms). Il est en situation irrégulière, rentré en France en 2003 par un visa tourisme. Jusqu'à présent, il n'a fait aucune démarche de régularisation, n'a jamais été contrôlé par les autorités donc totalement inconnu de tous ces services.
Ma question est la suivante: est-il possible que nous nous marions sans qu'il n'ait à quitter le territoire français pour aller demander un visa long séjour auprès du pays d'origine. Y a-t-il des risques pour moi au niveau de la loi (le fait de se marier avec un étranger sans papier).
Combien faut-il compter environ pour ce genre de situation. Dès le montage du dossier de mariage jusqu'à l'obtention du titre de séjour pour mon futur mari?
Merci

Par **paparazi**, le **07/05/2008 à 16:38**

bonjour
vous pouvez vous marier ici en France pourvu que ton futur mari en situation irrégulière aie une adresse et un justificatif de domicile et après le mariage vous attendez 6 mois avant d'aller déposer son dossier à la préfecture comme il est rentré en France avec un visa il n'y aura pas de problème et toi aussi tu ne risques rien du tout, tu as droit au bonheur comme tout le monde

Par **FITIAVANA**, le **07/05/2008 à 20:53**

Merci paparazi, tu me rassures un peu. Mais penses-tu que prendre un avocat est conseillé,

obligatoire ou inutile? et est ce que tu sais combien peut me couter le service d'un avocat dans ces genres de situations? J'aime vraiment ce garçon et je ne peux même pas envisager passer une semaine sans lui! C'est dommage qu'on ait autant d'angoisse pour un événement qui est sensé être si heureux!rnrnQu'entend tu par: "une adresse et un justificatif de domicile" pour mon mari, il n'a pas ça tu sais, nous vivons ensemble, mais pour le moment TOUT est à mon nom. Il n'a rien à son nom ou au deux noms.rnrnTu sais, ce qui me fait peur c'est toute cette procédure: saisi du procureur, enquête par la gendarmerie, le fait qu'on puisse l'interpeller avant ou le jour du mariage, pendant les 6 mois en attendant le dépôt de dossier.... ça semble surmontable pour certains mais pour moi tous cela me fatigue et m'angoisse d'avance.

Par **paparazi**, le **08/05/2008** à **13:23**

pour que vs puissiez vs marié ici il faut obligatoirement que ton mari est une adresse et un justificatif de maison (facture de telephone ou de EDF) si non vs ne pouvez pas, il faut chercher quelqu'un chez qui il peut mettre son adresse et avoir un justificati, meme si tu prend un avocat il va te dire la meme chose et il va te prendre de l'argent pour rien , une fois votre dossier est complet le maire ou le procureur ne peut pas vs interdire de vs mariérnton mari a garder son passeport avec le visa deja expirer non?

Par **FITIAVANA**, le **08/05/2008** à **21:19**

Oui il a gardé son passeport avec son visa expiré. Par contre, il n'a pas encore de justificatifs de domicile. Est ce que si je le rajoute moi sur ma facture GDF et france telecom par exemple, est ce que cela irait? Dans ce cas je mets tous ce que je pourrai mettre au 2 noms, le bail ou le compte bancaire ce n'est pas possible mais eventuellement EDF et france telecom. Est ce que c bon ou dois je vraiment trouver des justificatifs autres que chez moi, demander par exemple a des amis ou....?

Par **paparazi**, le **09/05/2008** à **00:27**

ok c'est bon si vs avez la meme adresse tu le met seulement sur la facture de telephonerneécoute allez retirer d'abord le dossier a la mairie et vs verrez que c'est facile

Par **ABDELKADER**, le **10/05/2008** à **02:15**

salut fitiavana !!rnrn y a aucun problème pour votre situation avec votre copain même si il est en situation irrégulière vous aller a la mairie vous demander un rendez vous pour votre mariage et vu la nouvelle loi FIN 2007 le maire accepte de vous marier mais il faut que votre dossier monte chez le procureur pour qu'il donne l'autorisation pour le mariage max 1 mois d'attente et après tout est normal vous aurez le livret de famille puis votre copain dépose sa demande de titre de séjour a la préfecture qu'il lui vont donner un titre de séjour de 3 mois puis

il recevras une convocation pour récupérer sa carte de résident d'un an. bonne chance

Par **FITIAVANA**, le **10/05/2008** à **15:56**

slt abdelkader tout est si simple dans vos explications, merci cela m'encourage tout comme ce que m'a dit paparazzi. Mais dites moi quelle est cette loi sortie fin 2007 je ne suis pas au courant. En fait, je me doute que cela ne devrait pas être si compliqué mais il y avait une personne "belissima" qui a témoigné sur un autre sujet mais tjs sur ce même site et qui parlait de centre de rétention, de convocation aux gendarmes, d'enquête etc... Il y a t'il des préfectures plus sévères que d'autres ? Mais parlez moi de cette loi fin 2007 svp je voudrais la connaître. Merci!

Par **ismayass**, le **11/05/2008** à **20:33**

bonjour, je suis marocain marié à une française. avant notre mariage j'étais en situation irrégulière, je suis entré en France avec un visa étudiant, on s'est marié en juillet 2006, la mairie n'est pas un problème, c'est la préfecture qui va vous faire baver. Pour la mairie il faut un justificatif de domicile, pour cela il faut juste appeler le service EDF ou téléphone pour ajouter votre copain sur la facture. En général ça se passe très bien à la mairie. La préfecture c'est un autre monde; impitoyable. Je ne dis pas ça pour vous faire peur. Mon cas est très significatif: après notre mariage en 2006 je n'ai eu que des récépissés de tris moi sans autorisation de travail et la semaine dernière j'ai reçu une convocation de la police, pour voir si on vit ensemble ou bien si c'est un mariage blanc. Bref c'est pas le cas de tout le monde, peut-être que pour vous ça sera plus facile, je vous le souhaite. Contactez la Cimade pour avoir de l'aide. Bien à vous

Par **ismayass**, le **11/05/2008** à **20:35**

sachez que la France mène une chasse contre les couples mixtes! bon courage

Par **bridezillas**, le **11/05/2008** à **21:02**

c quoi la Cimade?

Par **ismayass**, le **11/05/2008** à **21:08**

c'est un organisme qui aide les immigrés dans leurs démarches.

Par **bridezillas**, le **11/05/2008 à 21:11**

dsl mé je vs bien que vs m'aider jé déposer ma question depuis le matin é personne ne me répondrnje ss une marocaine étudiante, j'ai un projet de mariage avec un franco tunisien il est chef d'entreprise en france. rnmé le problème que j'ai peur des procédures d'obtention du visa jé entendu ke ça dure longtemps pr l'avoir é il peut meme etre rejeter. rnalors je vs savoir ds ma situation la durée ds la quelle je vé revcevoir le visa et es ce que c mieux d'aller en france par visa étudiant ou tourisme pr se marier là bas rnmerci

Par **ismayass**, le **11/05/2008 à 21:16**

vous etes où maintenant?

Par **bridezillas**, le **11/05/2008 à 21:16**

au maroc

Par **ismayass**, le **11/05/2008 à 21:20**

vous pouvez vous mariez au maroc, passez par le consulat pour le mariage car il faut qu'il soit dans les registre français.rnaprès pour la durée ça dépond du consulat. ça prend quelque mois avant la dilivrance du visa je crois.

Par **bridezillas**, le **11/05/2008 à 21:23**

merci bcp mé à d'après vs c combien la durée maximum?rné es ce k'ils prennent en considération qu'il est entrepreneur en france é il a une société? rnsinon sera a t_il plus facile d'obtenir un visa étudiant au touristique pr le rejoindre là bas pr mariage ou pas?rnen plus il est divorcé d'une française ça va mener à notre mariage ?rnmerci bcp

Par **frog**, le **11/05/2008 à 21:28**

[citation]sachez que la France mene une chasse contre les couples mixte![/citation]rnUne affirmation aussi tendancieuse a-t-elle sa place sur ce forum ?

Par **BELISSIMA**, le **11/05/2008** à **22:27**

bonsoir Fatiavana,rnrnJe peu vs parler de mon histoire parce que je l'ai vécu ! mais attention toutes les mairies, toutes les prefectures ne réagisse pas pareil ! rnNous malgré nos malheurs nous avons eut de la chance ! mais avant notre dossier de mariage, nous avons contacter une personne de la ligue des droits de l'homme, un avocat ki s'occupe des droits des etrangers , ainsi que la CIMADE qui nous ont aider.rnMon mari est d'origine ivoirienne et était en situation irrégulière au moment du dépôt de dossier en mairie. La mairie a envoyer notre dossier au procureur et nous avons été convoquer à la gendarmerie pour enquete, voir si ça n'était pas mariage blanc, enquete aupres des voisins et mise en garde à vue car il était en situation irrégulière, il a été conduit au centre de rétention vers paris et je me suis battu pendant 1 semaine pour essayer de le sortir de cette galère, sinon il aurait été expulser ! on est passer au tribunal administratif de dijon et il ont annuler l'arreter de reconduite à la frontière ! Nous avons pu après toute cette galère nous marier car ns avons pu prouver que nous avons une vie commune depuis plus d'un an avec factures EDF, caf, eaux, loyer, et aussi ses impots k'il avait déclarer à notre adresse commune meme s'il n'a jamais travailler, il faut déclarer ses impots, très important !!!

Par **BELISSIMA**, le **11/05/2008** à **22:40**

...suiternSi tu peu obtenir des attestations de personnes qui vs connaisse et qui peuvent justifier que vs avez une vie commune depuis le... c'est bien aussi !rnDonc ns ns sommes marié le 24/11/2007, avons déposer notre dossier en prefecture le 26/11/2007 et le 09/01/2008 il a été convoquer et reçu un récépissé valable deux mois sans autorisation de travailler dans l'attente de son visa long séjour ! au bout des deux mois , le visa n'étant tjrs pas arriver, on lui a renouveler son récépissé d'un mois et fin avril, il a été convoquer en prefecture car le visa était là ! on lui a remis un autre récépissé valable 3 mois avec autorisation de travailler cette fois ci ! A ce jour ns attendons tjrs la carte de séjour car il faut k'il passe fin mai visite médicale a l'ANAEM ainsi que contrat d'intégration + 275€ taxe ou impot en timbre OMI ou ANAEM.rnJ'espère avoir répondu à tes questions, mais si tu te decourage d'avance, ça n'est pas la peine d'aller plus loin sache k'il faut se battre, je peu meme te mettre en contact avec une personne de la CIMADE si tu le veu, si tu le souhaite vraiment. Tu sais je ne veu pas te faire peur, mais je connais des personnes, qui ont été arrêter à la mairie ou il se mariait ... !!!rnbonne chance et bon courage à vs deux !

Par **souaade**, le **14/05/2008** à **12:50**

sa n'a rien a voir c'est chacun sa chance, c'est pas pour tout le monde la meme chose. Moi sa fait 4 ans que je suis marié religieusement avec un sans papier, on pouvait pa passer a la mairie vu qu'il ete en instance de divorce. Des qu'on a reçu son papier du divorce, on avait un appartement mais c'ete un bail d'un an non renouvelable, donc fallais faire vite, jsuis parti a la mairie pour demander un dossier, on a REFUSER DE ME DONNER LE DOSSIER a croire que je voulais me marié avec un animal, et la depuis, aucune mairie veux nous marié puisqu'on a pas d'appartement et c vraiment tres difficile de trouver un appartement. Je ne

comprend pas, tout ça pour éviter le mariage blanc non??? et bien nous on a 4 ans de facture et de papier à nos deux noms apparemment ça suffit pas pour eux, Moi sache que je pense vraiment que si ils ne veulent plus d'étranger, je suis française née en France et j'ai pas été mariée avec quelqu'un, c'est vraiment triste dans un pays d'égalité et de liberté. Et pour que mon mari retourne au Maroc pour qu'on puisse se marier au consulat ce n'est pas envisageable, c'est pareil ils vont demander si j'ai un appartement, c'est vraiment difficile. Si y'a des personnes qui ont des contacts à la CIMADE ou des associations qui peuvent m'aider, je veux bien parce que si ça continue je vais devenir folle!!!

Par **ismayass**, le **14/05/2008** à **23:08**

la citation "sachez que la France mène une chasse contre les couples mixtes!" n'est pas une affirmation tendancieuse malheureusement, c'est la vérité amère que des milliers de couples mixtes vivent quotidiennement. Je l'ai entendu de la bouche d'un responsable chargé des affaires sociales. Cette citation a-t-elle sa place sur ce forum ? Je crois que c'est pour mieux préparer ses couples aux combats interminables qu'ils vont mener. Merci de nous avoir offert ce forum.